



Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

Déclarer et payer la TVA

Sommaire :

| | |
|--|----|
| 1. Présentation..... | 3 |
| 1.1 Objet de la fiche..... | 3 |
| 1.2 A qui s'adresse cette procédure ?..... | 3 |
| 1.3 Précision sur le champ de cette procédure..... | 3 |
| 1.4 Pré-requis..... | 3 |
| 2. Accès au service "Déclarer la TVA"..... | 4 |
| 3. Accès au service "Payer la TVA"..... | 11 |
| 3.1 1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré..... | 12 |
| 3.2 2ème cas : vous payez ultérieurement..... | 13 |
| 3.3 Sélection de la facture..... | 14 |
| 3.4 Comptes bancaires..... | 17 |
| 3.4.1 Vous avez déclaré un seul compte bancaire..... | 18 |
| 3.4.2 Vous avez déclaré deux ou trois comptes bancaires..... | 18 |
| 3.4.3 Vous avez déclaré quatre comptes bancaires ou plus..... | 19 |
| 3.5 Récapitulatif du paiement..... | 20 |
| 4. Cas particulier des groupes de TVA..... | 21 |
| 4.1 Écrans spécifiques présentés à la société tête de groupe et aux membres du groupe lors de la phase de déclaration..... | 21 |
| 4.2 Écrans spécifiques présentés à la société tête de groupe et aux membres du groupe lors de la phase de paiement..... | 23 |
| 5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche..... | 25 |

1. Présentation

1.1 Objet de la fiche

Cette fiche¹ présente l'enchaînement des opérations nécessaires pour accéder aux services de déclaration et de paiement en ligne de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

1.2 A qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse aux usagers souhaitant accéder aux services de déclaration et de paiement en ligne de la TVA.


Les formulaires pouvant être transmis avec cette procédure sont les suivants :

- **pour les usagers relevant du régime réel normal d'imposition** (mensuel ou trimestriel) : la déclaration n° 3310-CA3 et éventuellement ses annexes n°s 3310 A et 3310 TER et le formulaire n° 3515-SD pour les usagers déposant uniquement des CA3 mensuellement,
- **pour les usagers relevant du régime réel simplifié d'imposition** : la déclaration annuelle n° 3517SCA12 et les acomptes n° 3514,
- **pour les usagers relevant du régime réel simplifié agricole** : la déclaration annuelle n° 3517BCA12A et les acomptes n° 3525 bis.

L'ensemble de ces usagers pourront également réaliser des demandes de remboursement de crédit de TVA avec les formulaires n°s 3517 et 3519.

1.3 Précision sur le champ de cette procédure

Notez qu'un espace professionnel peut regrouper plusieurs habilitations à des services différents pour plusieurs entreprises : vous ne devez donc créer qu'un seul espace professionnel, même si vous gérez plusieurs entreprises.

 Précision concernant le télépaiement : les montants dus ne sont prélevés qu'à l'échéance auprès de votre banque.

Exemple : un paiement enregistré le 5 décembre pour la déclaration dont la date limite de dépôt est au 19 décembre ne sera prélevé sur votre compte bancaire qu'à partir du 19 décembre.

1.4 Pré-requis

Vous devez :

1. **disposer d'un espace professionnel ;**
2. **disposer du service Déclarer la TVA et/ou Payer la TVA.**

Pour plus de renseignements sur la création d'un espace et l'adhésion aux services, vous pouvez consulter les fiches FOCUS [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#), [Créer un espace professionnel expert](#) et [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#).

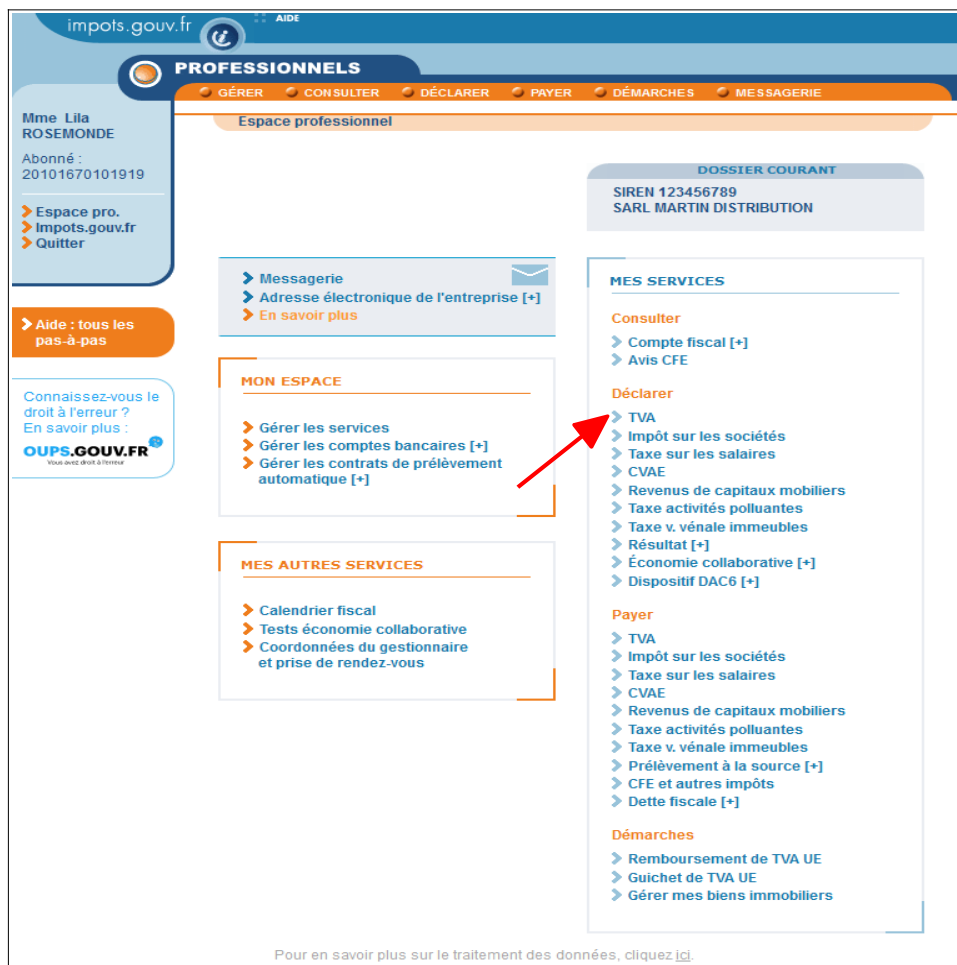
¹ L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site www.impots.gouv.fr > Votre espace professionnel > Aide

3. accéder à votre espace professionnel via le site www.impots.gouv.fr (cf. ci-dessous).



2. Accès au service "Déclarer la TVA"

A partir du bouton "Professionnel", accédez à votre espace professionnel après vous être authentifié.



☞ Sélectionnez le service "Déclarer > T.V.A."

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Déclarer > T.V.A.

CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR DÉCLARER LA T.V.A.

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination **SARL MARTIN DISTRIBUTION**
SIREN **123456789**

Veillez choisir une activité dans la liste ci-dessous pour déclarer la T.V.A. :

| Secteur d'activité | Adresse fiscale | Précisions |
|---|--|----------------------|
| <input checked="" type="radio"/> Avocat, avoué, conseil fiscal ou juridique 69101 | 12 rue de Longchamp 75016 PARIS FRANCE | |
| <input type="radio"/> Avocat, avoué, conseil fiscal ou juridique 69101 | 13 rue Simone de Beauvoir 75016 PARIS FRANCE | - cessé 31/12/2018 - |
| <input type="radio"/> Avocat, avoué, conseil fiscal ou juridique 69101 | 25B avenue Victor Hugo 75012 PARIS FRANCE | |

DÉCLARER

☞ Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Déclarer"

Après avoir cliqué sur le bouton "Déclarer", vous accédez à l'écran suivant (écran comportant notamment les périodes d'imposition) :

Déclarer TVA

Régime d'imposition
Activité

Réel normal
Activités combinées de soutien lié aux bâtiments

Adresse fiscale de taxation
Service gestionnaire

NANTES
SIE NANTES CENTRE ?

Sélectionnez la période de votre déclaration

| Période d'imposition | Type de déclaration | Date limite de dépôt | Date de dépôt |
|----------------------|---------------------|----------------------|---------------|
| Juillet 2022 | 3310-CA3 | 24/08/2022 | |
| Juin 2022 | 3310-CA3 | 25/07/2022 | |
| Mai 2022 | 3310-CA3 | 24/06/2022 | |
| Avril 2022 | 3310-CA3 | 24/05/2022 | |

▼ Afficher les périodes antérieures ▼

Déclarez pour une période non listée

► Saisissez une période d'imposition

du au

► Indiquez la raison pour laquelle la période de votre déclaration n'est pas listée dans le tableau ci-dessus

Redressement judiciaire
 Cession / Cessation

Date

> Valider

Effectuez une demande de remboursement de crédits de TVA

► Saisissez la période de référence

du au

► Sélectionnez le formulaire adéquate

3519 - Demande de remboursement de crédit de taxes

> Valider

↩ Sélectionnez la période de déclaration en cliquant par exemple sur "Juin 2022".

La déclaration n° 3310CA3 s'affiche.

NB : seules les zones non grisées doivent être renseignées : les parties grisées effectuent des calculs automatiques et ne sont pas accessibles.

3310-CA3

3310-TER

3310-A



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 3310-CA3

(Applicable à compter du 01/01/2022)

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées
Régime du réel normal – mini réel

[Aide en ligne à la saisie du formulaire ?](#)

ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art 1693 ter du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre).

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite

SI VOUS ÊTES REDEVABLE DES TAXES OU REDEVANCES SUIVANTES, VEUILLEZ ACTIVER LE BOUTON CORRESPONDANT

TVA sur les importations

TVA sur les produits pétroliers

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS TAXÉES (HT)

| | | |
|----|--|----------------------|
| A1 | Ventes, prestations de services | <input type="text"/> |
| A2 | Autres opérations imposables | <input type="text"/> |
| A3 | Achats de prestations de services intracommunautaires (art 283-2 du CGI) | <input type="text"/> |

i Si vous êtes redevable de la TVA sur les importations, veuillez activer le bouton correspondant en haut de ce formulaire

| | | |
|----|---|----------------------|
| B2 | Acquisitions intracommunautaires | <input type="text"/> |
| B3 | Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France | <input type="text"/> |
| B4 | Achats de biens ou prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (art 283-1 du CGI) | <input type="text"/> |
| B5 | Régularisations | <input type="text"/> |

OPÉRATIONS NON TAXÉES

| | | |
|----|--|----------------------|
| E1 | Exportations hors UE | <input type="text"/> |
| E2 | Autres opérations non imposables | <input type="text"/> |
| E3 | Ventes à distance taxables dans un autre Etat membre au profit des personnes non assujetties | <input type="text"/> |

i Si vous êtes redevable de la TVA sur les importations ou sur les produits pétroliers, veuillez activer le bouton correspondant en haut de ce formulaire

| | | |
|----|---|----------------------|
| F2 | Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie | <input type="text"/> |
| F3 | Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France | <input type="text"/> |
| F6 | Achats en franchise | <input type="text"/> |
| F7 | Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (art 283-1 du CGI) | <input type="text"/> |
| F8 | Régularisations | <input type="text"/> |

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

| TVA BRUTE | | | |
|--|--|----------------------|----------------------|
| Opérations réalisées en France Métropolitaine | | Base hors taxe | Taxe due |
| 08 | Taux normal 20 % | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 09 | Taux réduit 5,5 % | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 9B | Taux réduit 10 % | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Opérations réalisées dans les DOM | | Base hors taxe | Taxe due |
| 10 | Taux normal 8,5 % | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 11 | Taux réduit 2,1 % | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM) | | Base hors taxe | Taxe due |
| 13 | Anciens taux | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 14 | Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe N° 3310-A) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

3310-CA3


3310-TER

3310-A


> Valider

✎ Effacer le formulaire

↩ **Complétez les champs saisissables puis cliquez sur le bouton "Valider".**

 La copie d'écran de la déclaration n° 3310CA3 est destinée uniquement à illustrer l'ergonomie de l'application. De ce fait, elle peut ne pas correspondre à la version actuellement utilisée par les entreprises. La téléprocédure à laquelle vous accéderez vous proposera automatiquement le formulaire à utiliser.

Un récapitulatif sera alors affiché. **Vérifiez les montants indiqués.**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 3310-CA3
(Applicable à compter du
01/01/2022)

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées

Régime du réel normal – mini réel

SI VOUS ÊTES REDEVABLE DES TAXES OU REDEVANCES SUIVANTES, VEUILLEZ ACTIVER LE BOUTON CORRESPONDANT

TVA sur les importations TVA sur les produits pétroliers

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

| OPÉRATIONS TAXÉES (HT) | | |
|------------------------|--|-----|
| A1 | Ventes, prestations de services | 100 |
| A2 | Autres opérations imposables | 200 |
| A3 | Achats de prestations de services intracommunautaires (art 283-2 du CGI) | 300 |

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

| TVA BRUTE | | | |
|---|---|----------------|------------|
| Opérations réalisées en France Métropolitaine | | Base hors taxe | Taxe due |
| 08 | Taux normal 20 % | 500 | 100 |
| 09 | Taux réduit 5,5 % | 50 | 3 |
| Opérations réalisées dans les DOM | | Base hors taxe | Taxe due |
| 10 | Taux normal 8,5 % | 50 | 4 |
| 16 | Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B) | | 107 |

| TVA DÉDUCTIBLE | | | |
|----------------|--|----|------------|
| 19 | Biens constituant des immobilisations | | 300 |
| 21 | Autre TVA à déduire | | 100 |
| | dont régularisation de TVA sur les produits pétroliers | 50 | |
| 23 | Total TVA déductible (lignes 19 à 2C) | | 400 |

CRÉDITS

| | | |
|----|---|------------|
| 25 | Crédit de TVA (ligne 23 - ligne 16) | 293 |
| 27 | Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) | 293 |

< ModifierImprimer *> Valider

Si vous constatez une erreur, vous pouvez cliquer sur le bouton **"Modifier"** et retourner à l'écran précédent pour faire vos modifications. Sinon, cliquez sur le bouton **"Valider"**.



La copie d'écran de la déclaration n° 3310CA3 est destinée uniquement à illustrer l'ergonomie de l'application. De ce fait, elle peut ne pas correspondre à la version actuellement utilisée par les entreprises. La téléprocédure à laquelle vous accédez vous proposera automatiquement le formulaire à utiliser.

Vous arrivez sur l'écran de signature électronique.

Déclarer TVA

[← Retour à la page d'accès aux formulaires de saisie](#)

Déclaration 3310-CA3

Déclaration

Récapitulation

Signature

Certificat de dépôt

Période d'imposition
Date limite de dépôt

Juin 2022
25/07/2022

Signer et envoyer le document

À ce stade vous pouvez modifier les données saisies préalablement en cliquant sur le bouton « Modifier » ou valider les données en signant électroniquement ce document.

En cliquant sur « Signer et envoyer », vous **transmettez le document**.

Un **certificat de prise en compte du dépôt** (accusé de réception électronique) vous sera transmis en ligne aussitôt après la vérification de la validité de votre signature. **Sans accusé de réception, la présente procédure ne peut être considérée comme achevée.**

← Modifier

✓ Signer et envoyer

☞ Cliquez sur le bouton "Signer et envoyer".

Un accusé de réception vous est délivré :

Déclarer TVA

← Retour à la page d'accès aux formulaires de saisie

Déclaration 3310-CA3

Déclaration Récapitulation Signature **Certificat de dépôt**

Période d'imposition Juin 2022
Date limite de dépôt 25/07/2022

✓ **Votre déclaration est maintenant terminée.**

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale et atteste du dépôt de votre document. La déclaration transmise et l'accusé de réception seront consultables en utilisant le service « Consulter » accessible à partir de votre espace abonné.

Imprimer l'accusé de réception *

L'accusé de réception attestant du dépôt de votre document est opposable à l'administration fiscale. Il est conseillé de le **sauvegarder** ou d'en **imprimer** un exemplaire en cliquant sur le bouton « Imprimer l'accusé de réception ».



L'accusé-réception est également consultable en utilisant le service "Consulter mon compte fiscal" à partir de l'espace professionnel.

➤ **FIN d'étape** : la déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée est terminée.

Vous pouvez ensuite accéder au paiement, saisir une autre déclaration ou revenir à votre espace professionnel.

Déclarer TVA

[← Retour à la page d'accès aux formulaires de saisie](#)


Déclaration 3310-CA3

Déclaration > Récapitulation > Signature > **Certificat de dépôt**

Période d'imposition: Juin 2022
Date limite de dépôt: 25/07/2022

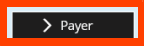
✓ **Votre déclaration est maintenant terminée.**


Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale et atteste du dépôt de votre document. La déclaration transmise et l'accusé de réception seront consultables en utilisant le service « Consulter » accessible à partir de votre espace abonné.



i **Accès au service de paiement**

Vous pouvez payer en cliquant sur le bouton ci-dessous ou celui situé en bas de page



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES NANTES CENTRE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
2 RUE DU GAL MARGUERITE CS 23514
44035 NANTES CEDEX 1
02 53 55 16 36
SIE.NANTES-CENTRE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR
SUR RENDEZ-VOUS

M _____, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise _____, SIREN _____.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

 **La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.**
Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de TVA
Formulaire principal : 3310-CA3
Période déclarée : Juin 2022
Date limite de dépôt : 25/07/2022
Numéro de dépôt : TVA-2022186-0000000000002663
Date de dépôt : 05 juillet 2022 à 20:37:15 (heure de Paris)

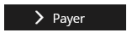


Désignation du soumissionnaire :
Identifiant du soumissionnaire :
Désignation du signataire :

Synthèse des éléments déclarés : Total général de la TVA brute due sur opérations imposables et régularisations : 110
Total de la TVA déductible : 100
TVA nette due : 10
Total à payer : 10


Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES - Recette
(certificat n° 5062466682869110930639586247)

Signature numérique : U2S0YL7zk02eU/EYU0YpvrvdL33wgvRhxIT6Xe2RvBCqn8o1pmY3f5W6LMkjvwI
nX/zCFWQmyvLj37p2atxpFteqEXFznNXjSK/1276D3j+G4na92MmvoWXH+IF8ab
/kH18wyW4BAxCTRVbyvFWLeNj8WAyds8R6HzCc5263d61EwaQbaIRpmLzDe/2ma
QXHYNNULs+f+puD7zKVdglYD8UP5KQ4ciYBnNot8RcTu04ufnQWEEaVmSXNN9/Fk
+ux7RKpjVVYUDJmlwF57xK11TSz2oCUULL24Ue5fN/epEJKzGzGz7V60Ehrj2lm
2i1k7WYsTnzNLM86bHa4Fg==

Je donne mon avis



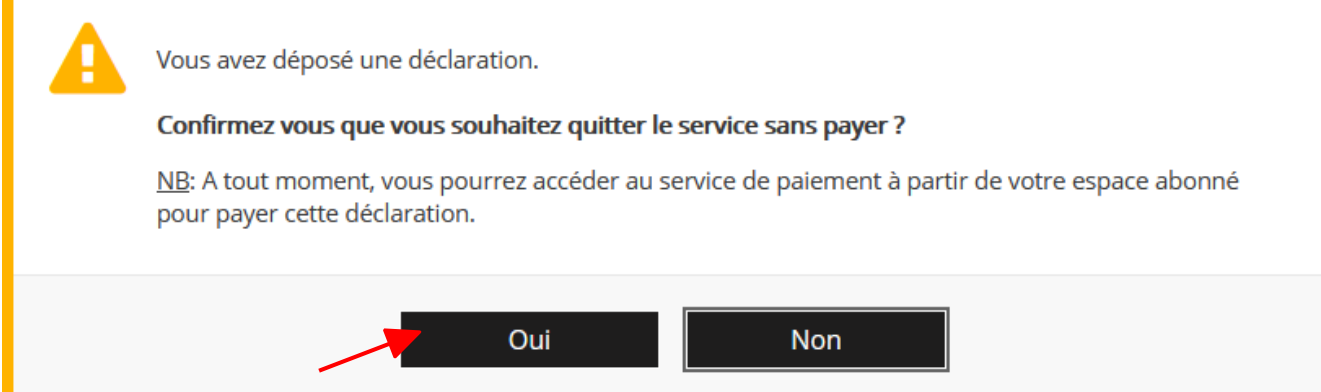
3. Accès au service "Payer la TVA"


 La déclaration et le paiement sont deux actes dissociés.

Une fois votre déclaration signée et envoyée, vous pouvez procéder au règlement.

- soit immédiatement après l'envoi de la déclaration : en cliquant sur "Payer" pour accéder directement au service Payer,
- soit plus tard, dans le respect de la date limite de dépôt.

Si vous quittez la déclaration, un message apparaît pour vous demander confirmation.



 Vous avez déposé une déclaration.

Confirmez vous que vous souhaitez quitter le service sans payer ?

NB: A tout moment, vous pourrez accéder au service de paiement à partir de votre espace abonné pour payer cette déclaration.

Oui Non

 Cliquez sur le bouton "Oui"

3.1 1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré

Dans ce cas, sur le dernier écran de la déclaration :

Déclarer TVA

← Retour à la page d'accès aux formulaires de saisie

Déclaration 3310-CA3

Déclaration Récapitulation Signature **Certificat de dépôt**

Période d'imposition : Juin 2022
Date limite de dépôt : 25/07/2022

✓ **Votre déclaration est maintenant terminée.**
Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale et atteste du dépôt de votre document. La déclaration transmise et l'accusé de réception seront consultables en utilisant le service « Consulter » accessible à partir de votre espace abonné.
Imprimer l'accusé de réception *

i **Accès au service de paiement**
Vous pouvez payer en cliquant sur le bouton ci-dessous ou celui situé en bas de page
> Payer



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES NANTES CENTRE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
2 RUE DU GAL MARGUERITE CS 23514
44035 NANTES CEDEX 1
02 53 55 16 36
SIE.NANTES-CENTRE@DGFIIP.FINANCES.GOUV.FR
SUR RENDEZ-VOUS

M , merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise , SIREN .
Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».
Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.
La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de TVA
Formulaire principal : 3310-CA3
Période déclarée : Juin 2022
Date limite de dépôt : 25/07/2022
Numéro de dépôt : TVA-2022186-0000000000002663
Date de dépôt : 05 juillet 2022 à 20:37:15 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire :
Identifiant du soumissionnaire :
Désignation du signataire :
Synthèse des éléments déclarés : Total général de la TVA brute due sur opérations imposables et régularisations : 110
Total de la TVA déductible : 100
TVA nette due : 10
Total à payer : 10

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Recette
(certificat n° 5062466682869110930639586247)

Signature numérique : U2S0YL7zk02scU/EY001pvvsdL33wgvKhxTT6XeZRVBCqns01pmY3f5W6LkxjvwI
mk/rcfWQyVvLj37p2atxpFceqEXFnXKjSR/1z276D3j+94na9ZMvovRXH+LFF9ab
/kElsWY94BkxCT8VByvFW1eNjSWA1S8SR6Rtc05263d61EWA9oaIRpI2aDa/Em
QXNINULe+f+piud2aRIdglYD8UPSRQ4c1YBcNoc8RcTu04uthQWEEatmSXNN9/Fk
+uKTRRpjVYUUDWjmlw57Xk1LT5zZoCUUL24Ue5fH/epEJKz29af7V60Ehrj21m
211k7WYsTnz3LmH6bHa4Fg==

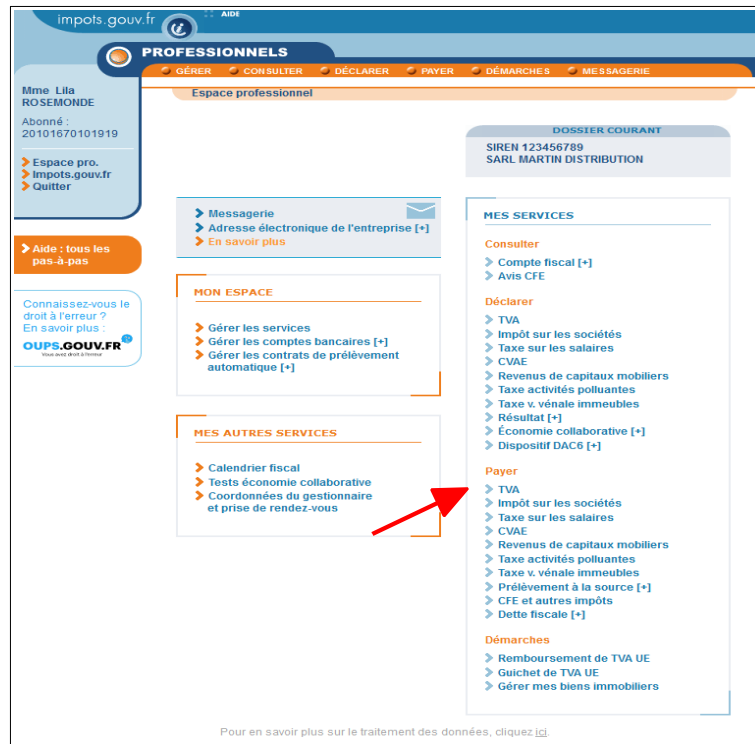
> Payer **> Autre déclaration** **X Espace abonné**



☞ Cliquez sur le bouton "Payer" (l'un des deux boutons)

3.2 2ème cas : vous payez ultérieurement

Dans ce cas, vous accédez au paiement de la TVA par le service "Payer > T.V.A." dans votre espace professionnel :



➤ Cliquez sur le lien "Payer > T.V.A."

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :

impots.gov.fr AIDE

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Payer > T.V.A.

CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR PAYER LA T.V.A.

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination **SARL MARTIN DISTRIBUTION**
SIREN **123456789**

Veillez choisir une activité dans la liste ci-dessous pour payer la T.V.A. :

| Secteur d'activité | Adresse fiscale | Précisions |
|---|--|----------------------|
| <input checked="" type="radio"/> Avocat, avoué, conseil fiscal ou juridique 69101 | 12 rue de Longchamp 75016 PARIS FRANCE | |
| <input type="radio"/> Avocat, avoué, conseil fiscal ou juridique 69101 | 13 rue Simone de Beauvoir 75016 PARIS FRANCE | - cessé 31/12/2018 - |
| <input type="radio"/> Avocat, avoué, conseil fiscal ou juridique 69101 | 25B avenue Victor Hugo 75012 PARIS FRANCE | |

> PAYER

☞ Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Payer"

3.3 Sélection de la facture

Que l'accès se fasse directement après avoir déclaré (3.1) ou ultérieurement (3.2), l'écran affiche l'ensemble des déclarations pouvant être télépayées :

Les factures affichées peuvent être "initiales" ou "rectificatives".

Si la facture est une déclaration initiale :

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

SARL MARTIN...
SIREN:123456789
Service gestionnaire
SIE

Quitter

Sélection déclaration

Paiement d'une déclaration de TVA

Aide en ligne

ETAPE 1 2 3 4 5 Sélection de la déclaration de TVA à payer

Veillez sélectionner la déclaration de TVA que vous souhaitez payer :

| SELECTION DE LA DECLARATION | | | |
|-----------------------------|---|-------------------------|-----------------|
| Période | Éléments à payer | Date limite de paiement | Montant à payer |
| Janvier 2016 | Déclaration 3310CA3 initiale déposée le 11 Février 2016 à 09:12 | 24/02/2016 | 1 019,00 € |

DERNIERES DECLARATIONS REGLEES

Les déclarations réglées sont consultables dans votre compte fiscal professionnel

Fermer la fenêtre

☞ Sélectionnez la déclaration que vous souhaitez payer en cliquant sur l'échéance choisie

L'écran suivant récapitule les caractéristiques de la déclaration :

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE
 Sélection déclaration > Saisie Montant
 Paiement d'une déclaration de TVA

SARL MARTIN...
 SIREN:123456789
 Service gestionnaire
 SIE
 Quitter

> Aide en ligne

ETAPE 1 2 3 4 5 Confirmation ou modification du montant à payer

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

| Période | Eléments à payer | Date limite de paiement | Montant total dû | Cumul des ordres de paiement déjà donnés | Montant restant à payer |
|----------------------------|---|-------------------------|------------------|--|-------------------------|
| Janvier 2016 | Déclaration 3310CA3 initiale déposée le 11 Février 2016 à 09:12 | 24/02/2016 | 1 019,00 € | 0,00 € | 1 019,00 € |
| Montant du paiement | | | | | 1 019,00 € |

Si la facture est une déclaration rectificative :

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE
 Sélection déclaration
 Paiement d'une déclaration de TVA

SARL ENTR...
 SIREN:U00000019
 Service gestionnaire
 SIE
 Quitter

> Aide en ligne

ETAPE 1 2 3 4 Sélection de la déclaration de TVA à payer

Veuillez sélectionner la déclaration de TVA que vous souhaitez payer :

SELECTION DE LA DECLARATION

| Période | Eléments à payer | Date limite de paiement | Montant à payer |
|--------------|--|-------------------------|-----------------|
| Janvier 2016 | Déclaration 3310CA3 rectificative déposée le 24 Février 2016 à 09:12 | 24/02/2016 | 1 019,00 € |

DERNIERES DECLARATIONS REGLEES

| Période | Eléments à payer | Date limite de paiement | Montant | Date du dernier paiement |
|--------------|--|-------------------------|------------|--------------------------|
| Janvier 2016 | Déclaration 3310CA3 déposée le 21 Février 2016 à 10:22 | 24/02/2016 | 1 019,00 € | 21/06/2016 |

Sur l'écran de sélection de la facture figure, en dessous du tableau de sélection, un tableau récapitulatif qui vous permet de vérifier si des paiements ont déjà été effectués pour la même période (janvier 2016 dans l'exemple) lors du dépôt de déclarations antérieures.

Dans le cas présenté, pour la période déclarée, le montant à payer pour la déclaration rectificative est identique à celui déjà payé pour la première déclaration de la période. Aucun autre paiement ne doit donc être effectué.

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Sélection déclaration > Saisie Montant

Paieement d'une déclaration de TVA

> Aide en ligne

ETAPE

1
2
3
4
5
6

Confirmation ou modification du montant à payer

Une déclaration concernant cette période fait apparaître un montant à payer de 0,00 €. Si vous avez déjà effectué des paiements pour cette précédente déclaration, veuillez les soustraire du montant restant à payer affiché sur cette page, en cliquant sur « Corriger le montant ».

ATTENTION : En cas de déclaration rectificative, le montant restant à payer ne prend pas en compte les paiements déjà effectués lors de la précédente déclaration.

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

| Période | Eléments à payer | Date limite de paiement | Montant total dû | Cumul des ordres de paiement déjà donnés | Montant restant à payer |
|---------------------|--|-------------------------|------------------|--|-------------------------|
| Janvier 2016 | Déclaration 3310CA3 rectificative déposée le 24 Février 2016 à 09:12 | 24/02/2016 | 1 019,00 € | 0,00 € | 1 019,00 € |
| Montant du paiement | | | | | 1 019,00 € |

> Confirmer
> Corriger le montant
> Abandonner

Dans le cas où le montant à payer de la déclaration rectificative est supérieur au paiement pour la déclaration initiale, vous devez cliquer sur "Corriger le montant" et saisir le nouveau montant, puis cliquer sur "Confirmer".

⚠ Ce montant doit être égal au montant à payer de la déclaration rectificative moins le montant déjà payé pour la (ou les) déclaration(s) précédente(s) de cette période.

Si le montant à payer de la déclaration rectificative est inférieur ou égal au montant payé pour la déclaration initiale, aucun nouveau paiement ne doit être effectué : vous devez abandonner l'opération de paiement de la déclaration rectificative et, selon le cas, contacter votre SIE pour obtenir le remboursement du trop versé.

⚠ Si vous cliquez sur "Confirmer" sans corriger le montant, un paiement du montant total à payer de la déclaration rectificative sera effectué. Ce choix ne doit être fait que si aucun paiement n'a été effectué pour la (ou les) précédente(s) déclaration(s) de cette période (janvier 2016 dans l'exemple). Dans le cas contraire, les paiements se cumuleront à tort.



Le montant porté dans la colonne "Cumul des ordres de paiement déjà donnés", ici égal à zéro, correspond au montant éventuellement déjà payé pour la déclaration rectificative, mais ne prend pas en compte le paiement de la ou des déclarations antérieures pour la période.



Vous pouvez choisir de payer la totalité de la somme affichée ou bien de ne payer qu'une partie de la somme due (bouton "Corriger le montant").

3.4 Comptes bancaires

Les comptes bancaires qui vous sont proposés sont ceux que vous avez au préalable déclarés lors de la procédure d'adhésion en ligne :

Ces coordonnées bancaires ne peuvent pas être modifiées lors de la procédure de paiement en ligne. Veuillez vous rendre dans votre espace professionnel pour les modifier. La procédure est décrite dans la fiche FOCUS [Gérer les comptes bancaires de l'entreprise](#).

Après confirmation, vous accédez à l'écran correspondant à l'une des possibilités suivantes :

- Cas n°1 : 3.4.1. Vous avez déclaré un seul compte bancaire
- Cas n°1 : 3.4.2. Vous avez déclaré deux ou trois comptes bancaires
- Cas n°2 : 3.4.3. Vous avez déclaré quatre comptes bancaires ou plus

3.4.1 Vous avez déclaré un seul compte bancaire

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE
SARL MARTIN...
SIREN:123456789
Service gestionnaire
SIE
Quitter

Sélection déclaration > Saisie Montant > Récapitulatif
 Paiement d'une déclaration de TVA

Aide en ligne

ETAPE 1 2 3 4 Récapitulatif du paiement avant validation

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

| Période | Éléments à payer | Date limite de paiement | Montant total dû | Cumul des ordres de paiement déjà donnés | Montant restant à payer |
|--------------|---|-------------------------|------------------|--|-------------------------|
| Janvier 2016 | Déclaration 3310CA3 initiale déposée le 11 Février 2016 à 09:12 | 24/02/2016 | 1 019,00 € | 0,00 € | 1 019,00 € |
| | | | | Montant du paiement | 1 019,00 € |

REPARTITION DU MONTANT PAR COMPTE BANCAIRE

| Numéro de compte | BIC | Etablissement | Titulaire | Informations complémentaires | Montant |
|-----------------------------|----------|---------------|------------------------------------|------------------------------|------------|
| FR76XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX040 | NORDFRPP | | SA SIMPSON ENTERPRISE INCORPORATED | YYY | 1 019,00 € |

Confirmer ← Etape précédente → Abandonner

☞ Cliquez sur le bouton "Confirmer"

3.4.2 Vous avez déclaré deux ou trois comptes bancaires

Vous pouvez choisir de répartir le montant sur un ou plusieurs comptes bancaires.

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE
SARL MARTIN...
SIREN:123456789
Service gestionnaire
SIE
Paielement d'une déclaration de TVA
Quitter

Sélection déclaration > Saisie Montant > Répartition par compte

Aide en ligne

ETAPE 1 2 3 4 5 Répartition du montant sur les comptes bancaires

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

| Période | Éléments à payer | Date limite de paiement | Montant total dû | Cumul des ordres de paiement déjà donnés | Montant restant à payer |
|----------------------------|---|-------------------------|------------------|--|-------------------------|
| Janvier 2016 | Déclaration 3310CA3 initiale déposée le 11 Février 2016 à 09:12 | 24/02/2016 | 1 019,00 € | 0,00 € | 1 019,00 € |
| Montant du paiement | | | | | 1 019,00 € |

REPARTITION DU MONTANT PAR COMPTE BANCAIRE

| Numéro de compte | BIC | Etablissement | Titulaire | Informations complémentaires | Montant |
|---------------------------|-------------|---------------|---------------------------------------|------------------------------|---------|
| FR76XXXXXXXXXXXXXXXXXX758 | BREDFRPP | | SA ENTREPRISE DE TESTS TELEPROCEDURES | BBB | 0,00 € |
| FR76XXXXXXXXXXXXXXXXXX595 | CCFRFRPPXXX | | M ZEBRAFR | BBB | 0,00 € |
| FR76XXXXXXXXXXXXXXXXXX040 | NORDFRPP | | SA SIMPSON ENTERPRISE INCORPORATED | YYY | 0,00 € |

Confirmar < Etape précédente > Abandonner

Après ventilation du montant à payer entre les différents comptes bancaires, cliquez sur le bouton "Confirmer"

Une page récapitulative s'affiche :

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE
SARL MARTIN...
SIREN:123456789
Service gestionnaire
SIE
Paielement d'une déclaration de TVA
Quitter

Sélection déclaration > Saisie Montant > Répartition par compte > Récapitulatif

Aide en ligne

ETAPE 1 2 3 4 5 Récapitulatif du paiement avant validation

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

| Période | Éléments à payer | Date limite de paiement | Montant total dû | Cumul des ordres de paiement déjà donnés | Montant restant à payer |
|----------------------------|--|-------------------------|------------------|--|-------------------------|
| Janvier 2016 | Déclaration 3310CA3 rectificative déposée le 11 Février 2016 à 09:12 | 24/02/2016 | 1 019,00 € | 0,00 € | 1 019,00 € |
| Montant du paiement | | | | | 1 019,00 € |

REPARTITION DU MONTANT PAR COMPTE BANCAIRE

| Numéro de compte | BIC | Etablissement | Titulaire | Informations complémentaires | Montant |
|---------------------------|-------------|---------------|---------------------------------------|------------------------------|----------|
| FR76XXXXXXXXXXXXXXXXXX758 | BREDFRPP | | SA ENTREPRISE DE TESTS TELEPROCEDURES | BBB | 500,00 € |
| FR76XXXXXXXXXXXXXXXXXX595 | CCFRFRPPXXX | | M ZEBRAFR | BBB | 500,00 € |
| FR76XXXXXXXXXXXXXXXXXX040 | NORDFRPP | | SA SIMPSON ENTERPRISE INCORPORATED | YYY | 19,00 € |

Confirmar < Etape précédente > Abandonner

☞ Vérifiez votre répartition et cliquez sur le bouton "Confirmer"

3.4.3 Vous avez déclaré quatre comptes bancaires ou plus

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

SARL MARTIN...
SIREN:123456789
Service gestionnaire
SIE

Paielement d'une déclaration de TVA

Quitter

Aide en ligne

ETAPE 1 2 3 4 5 6 Sélection des comptes bancaires

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

| Période | Eléments à payer | Date limite de paiement | Montant total dû | Cumul des ordres de paiement déjà donnés | Montant restant à payer |
|---------------------|---|-------------------------|------------------|--|-------------------------|
| Janvier 2016 | Déclaration 3310CA3 initiale déposée le 11 Février 2016 à 09:12 | 24/02/2016 | 1 019,00 € | 0,00 € | 1 019,00 € |
| Montant du paiement | | | | | 1 019,00 € |

Vous pouvez sélectionner jusqu'à trois comptes bancaires.
Si vous ne sélectionnez qu'un seul compte bancaire, vous passerez directement à l'étape 5.

SELECTION DES COMPTES BANCAIRES

| Numéro de compte | BIC | Etablissement | Titulaire | Informations complémentaires | |
|-----------------------------|-------------|---------------|--|------------------------------|--------------------------|
| MC58XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX265 | BNPPFRDBDUE | | M ZORETTE | BBB | <input type="checkbox"/> |
| FR76XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX758 | BREDFRPP | | SA ENTREPRISE DE TESTS TELEPROCEDURES | BBB | <input type="checkbox"/> |
| FR76XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX595 | CCFRFRPPXXX | | M ZEBRAFR | BBB | <input type="checkbox"/> |

Confirmer Etape précédente Abandonner

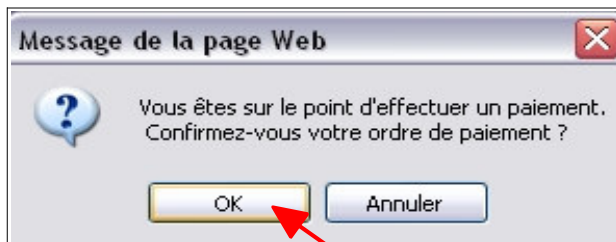
☞ Après sélection des comptes bancaires que vous souhaitez utiliser, cliquez sur le bouton "Confirmer"

La page de répartition s'affiche. Le cheminement est alors identique à celui décrit en 3.4.2

ATTENTION : dans le cas où vous ne sélectionnez qu'un seul compte bancaire, vous arrivez directement à la page récapitulative.

3.5 Récapitulatif du paiement

Une fenêtre de demande de confirmation s'ouvre :



Cliquez sur le bouton "OK"

Après avoir confirmé votre paiement, le certificat de prise en compte de votre ordre de paiement est affiché.

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

SARL MARTIN...
SIREN:123456789
Service gestionnaire
SIE

Sélection déclaration > Saisie Montant > Récapitulatif > Confirmation

Paieement d'une déclaration de TVA

Aide en ligne

ETAPE 1 2 3 4 **Prise en compte de l'ordre de paiement**

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

| Période | Éléments à payer | Date limite de paiement | Montant total dû | Montant du paiement | Montant restant dû |
|--------------|---|-------------------------|------------------|---------------------|--------------------|
| Janvier 2016 | Déclaration 3310CA3 initiale déposée le 11 Février 2016 à 09:12 | 24/02/2016 | 1 019,00 € | 1 019,00 € | 0,00€ |

Votre ordre de paiement a bien été enregistré le 15/02/2016 à 10:12 sous le numéro 700036992955 sur le compte bancaire FR76XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX040 (titulaire du compte : SA SIMPSON ENTERPRISE INCORPORATED) pour un montant de 1 019,00 €.
Le mandat qui autorise ce prélèvement porte la Référence Unique de Mandat (RUM) n° 456123.

Le prélèvement interviendra à compter du 24/02/2016.

Ces références vous seront réclamées en cas de contestation.
Nous vous conseillons de noter les informations ou d'imprimer cette page.

Les détails relatifs à vos paiements sont consultables dans votre compte fiscal au sein de votre espace abonné, 24 heures après la validation de l'ordre de paiement.

Retour Menu TVA Imprimer Quitter

☞ Cliquez sur le bouton "Imprimer"

FIN d'étape : le paiement de la TVA est terminé.

4. Cas particulier des groupes de TVA

Les sociétés membres d'un groupe sont soumises au régime normal d'imposition à la TVA de plein droit ou sur option. Elles déposent chaque mois les déclarations n° 3310 CA3.

La déclaration récapitulative n° 3310 CA3G doit être déposée également chaque mois pour déclarer la taxe sur la valeur ajoutée et/ou les taxes assimilées dues par la société tête de groupe.

4.1 Écrans spécifiques présentés à la société tête de groupe et aux membres du groupe lors de la phase de déclaration

Pour la société tête de groupe :

Après avoir cliqué sur le lien "Déclarer > T.V.A." (cf. titre 2. Accès au service "Déclarer la TVA") situé sur l'écran d'accueil de l'espace professionnel, la page suivante, spécifique à la société tête de groupe, est affichée :

imputs.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Déclarer > T.V.A.

FAIRE UN CHOIX POUR DÉCLARER LA T.V.A.

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination **SARL MARTIN DISTRIBUTION**
SIREN **123456789**

Pour déclarer la T.V.A. du groupe, veuillez choisir une déclaration récapitulative :

| TVA groupe | Adresse fiscale | Précisions |
|---|---|----------------------|
| <input checked="" type="radio"/> Déclaration récapitulative | 12 rue de Longchamp 75016 PARIS FRANCE | |
| <input type="radio"/> Déclaration récapitulative | 1 rue Simone de Beauvoir 92000 LADEFENSE FRANCE | - cessé 31/12/2018 - |

DÉCLARER

Pour déclarer la T.V.A. du dossier, veuillez choisir une activité :

| Secteur d'activité | Adresse fiscale | Précisions |
|---|---|----------------------|
| <input checked="" type="radio"/> Location de terrains et d'autres biens immobiliers 6820B | 1 rue Simone de Beauvoir 92000 LADEFENSE FRANCE | - cessé 31/12/2018 - |
| <input type="radio"/> Location de terrains et d'autres biens immobiliers 6820B | 12 rue de Longchamp 75016 PARIS FRANCE | |

DÉCLARER

↳ Sélectionnez la déclaration/l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Déclarer" correspondant

Pour les sociétés membres d'un groupe :

Après avoir cliqué sur le lien "Déclarer > T.V.A." (cf. titre 2. Accès au service "Déclarer la TVA"), un écran, spécifique aux sociétés membres d'un groupe, vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Déclarer > T.V.A.

CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR DÉCLARER LA T.V.A.

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination **SARL MARTIN DISTRIBUTION**
SIREN **123456789**

Veuillez choisir une activité dans la liste ci-dessous pour déclarer la T.V.A. :

| Secteur d'activité | Adresse fiscale | Précisions |
|---|--|----------------------|
| <input checked="" type="radio"/> Location de terrains et d'autres biens immobiliers 6820B | 12 rue de Longchamp 75016 PARIS FRANCE | |
| <input type="radio"/> Location de terrains et d'autres biens immobiliers 6820B | 13 rue Simone de Beauvoir 75012 PARIS FRANCE | - cessé 31/12/2018 - |

➤ DÉCLARER

☞ **Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Déclarer"**

La société tête de groupe et les sociétés membres, après avoir choisi l'activité souhaitée, visualiseront l'écran proposant notamment les périodes d'imposition (cf. page 5) puis continueront à dérouler les étapes décrites plus haut jusqu'à la fin de la procédure de déclaration.

4.2 Écrans spécifiques présentés à la société tête de groupe et aux membres du groupe lors de la phase de paiement

Pour la société tête de groupe :

Après avoir cliqué sur le lien "Payer > T.V.A." situé sur l'écran d'accueil de l'espace professionnel, la page suivante est affichée :

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Payer > T.V.A.

FAIRE UN CHOIX POUR PAYER LA T.V.A.

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination **SARL MARTIN DISTRIBUTION**
SIREN **123456789**

Rappel : durant les périodes d'appartenance à un groupe T.V.A., le paiement est effectué par la tête de groupe, pour le compte du groupe.

Pour payer la T.V.A. du groupe, veuillez choisir une déclaration récapitulative :

| TVA groupe | Adresse fiscale | Précisions |
|---|---|----------------------|
| <input checked="" type="radio"/> Déclaration récapitulative | 12 rue de Longchamp 75016 PARIS FRANCE | |
| <input type="radio"/> Déclaration récapitulative | 1 rue Simone de Beauvoir 92000 LADEFENSE FRANCE | - cessé 31/12/2018 - |

> PAYER

Pour payer la T.V.A. du dossier, veuillez choisir une activité :

| Secteur d'activité | Adresse fiscale | Précisions |
|---|---|----------------------|
| <input checked="" type="radio"/> Location de terrains et d'autres biens immobiliers 6820B | 1 rue Simone de Beauvoir 92000 LADEFENSE FRANCE | - cessé 31/12/2018 - |
| <input type="radio"/> Location de terrains et d'autres biens immobiliers 6820B | 12 rue de Longchamp 75016 PARIS FRANCE | |

> PAYER

☞ **Sélectionnez la déclaration/l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Payer" correspondant**

Pour les sociétés membres d'un groupe :

Après avoir cliqué sur le lien "Payer > T.V.A.", un écran vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Payer > T.V.A.

CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR PAYER LA T.V.A.

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination **SARL MARTIN DISTRIBUTION**
SIREN **123456789**

Rappel : durant les périodes d'appartenance à un groupe T.V.A., le paiement est effectué par la tête de groupe, pour le compte du groupe.

| Secteur d'activité | Adresse fiscale | Précisions |
|---|--|----------------------|
| <input checked="" type="radio"/> Location de terrains et d'autres biens immobiliers 6820B | 12 rue de Longchamp 75016 PARIS FRANCE | |
| <input type="radio"/> Location de terrains et d'autres biens immobiliers 6820B | 13 rue Simone de Beauvoir 75012 PARIS FRANCE | - cessé 31/12/2018 - |

PAYER

☞ Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Payer"

La société tête de groupe, après avoir choisi l'activité souhaitée, visualisera l'écran proposant les factures (cf. page 13) puis continuera à dérouler les étapes décrites plus haut jusqu'à la fin de la procédure de paiement.

5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, l'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de **8h00 à 19h30** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone via le n° 0 809 400 210 (Service gratuit + prix d'un appel local) ;
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site www.impots.gouv.fr > Contact / Accéder > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > En ligne par formuel pour une procédure EFI > Accéder au formuel.